

Dispositions Particulières aux contrats de la gamme UNEP de votre Règlement Général des Avances

ORADEA VIE vous propose une nouvelle disposition à compter du 1^{er} janvier 2024 pour votre adhésion/souscription.

Les modifications suivantes sont apportées à votre Règlement Général des Avances :

A l'article 5 « Paiement des intérêts », sont ajoutées les mentions suivantes :

[...]

Ce taux ne pourra être inférieur à 5,8%.

Cela étant, et à titre dérogatoire, le taux des avances sera de 4,50% pour l'année 2024 (sous réserve d'une évolution compatible de la moyenne semestrielle des TME).

[...]

Les autres dispositions du Règlement Général des Avances restent inchangées.



ORADEA VIE
GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE SUR LA VIE ET DE CAPITALISATION
AU CAPITAL DE 26 704 256 EUROS.
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES - 430.435.669 R.C.S NANTERRE
SIÈGE SOCIAL : TOUR D2 - 17 BIS PLACE DES REFLETS - 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX
SERVICE RELATIONS CLIENTS : 42 BOULEVARD ALEXANDRE MARTIN - 45057 ORLEANS CEDEX 1 - TEL : 02 38 79 67 00
AUTORITÉ CHARGÉE DU CONTRÔLE : AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉSOLUTION
- 61 RUE TAITBOUT – 75436 PARIS CEDEX 09